CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE DE FISMES



ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

ARRETE N° RH 24-33

Le Président du CCAS de FISMES,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme PATRICIA HUBIER	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables: 1

Nombres d'hommes : 0 Nombre de femmes : 1

Total promus: 1

Nombres d'hommes : 0 Nombre de femmes : 1

Fait à FISMES, le

2 3 SEP. 2024

Charles GOS\$ARD
Président du CCAS

Maire de Aismes

GENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
511X0 MAIRIE DE FISMES

Place de l'Hôtel de Ville – 51170 Fismes – tél : 03.26.48.05.50 – Fax : 03.26.48.82.25